

JUSTICE

L'ex-président du SC Bastia condamné pour abus de bien sociaux

Vu 653 fois | Le 12/09/2017 à 15:43 | mis à jour à 15:49 | Réagir



■ Pierre-Marie Geronimi. Photo AFP

L'ex-président du SC Bastia Pierre-Marie Geronimi a été condamné ce mardi à deux ans de prison avec sursis et 30 000 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Bastia pour avoir utilisé les fonds d'une société pour régler des dettes de jeux, une affaire sans lien avec sa gestion du club.

M. Geronimi doit également rembourser 225 000 euros à la société de location de voiture Dulac qu'il gérait et il est interdit de gestion d'une entreprise à vie. Sur place, l'intéressé n'a pas réagi, se réservant le droit de faire appel.

Deux ans de prison avec sursis, une amende de 50 000 euros et une interdiction définitive de gérer une entreprise avaient été requis par le parquet dans cette affaire.

Un autre jugement le 3 octobre

M. Geronimi doit également être jugé le 3 octobre par ce même tribunal pour une affaire de chèques présumés frauduleux, pour un montant de 2 millions d'euros. Le parquet de Bastia avait ouvert une enquête préliminaire début 2017 à la suite d'un signalement de la Banque de France.



Tags de l'a
FAITS DIVERS
ACTUALITÉ

DANS LA



PYRÉNÉES-AT
La femme e
: un SDF inté

TRANSPORTS
Vol évacué à
d'avoir voulu

SOCIÉTÉ
"J'ai été viol

Ir
à

L'accusation n'a pas relevé d'enrichissement personnel de l'ancien dirigeant sportif. Le club, pour sa part, a été placé officiellement mi-juillet en cessation de paiement. Il a été rétrogradé en National 3 (5e division), avec l'industriel Claude Ferrandi pour nouveau président.

Tweeter

0

Partager

G+

Partager





ENVOYER À UN AMI

IMPRIMER

Tags : FAITS DIVERS - FRANCE/MONDE - SPORTS - ACTUALITÉ - ACTU - DERNIÈRES MINUTES

Jusqu'à 5 m€
Prévoyance :
Soyez bien couv

Vous payez +
Investissez c
économies
12 ans sans imp



